

## Décision relative à l'arrivée à échéance de certains usages de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/515 de la Commission du 8 mars 2023, renouvelant l'approbation de la substance active abamectine conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DIAMECTINE***

*de la société*                      ASCENZA AGRO, SA

*numéro de dossier*            n° 2024-0911

*Vu le courrier de l'Anses du 17 avril 2024, relatif à l'arrivée à échéance de certains usages de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique DIAMECTINE,*

*Considérant l'absence des usages figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit,*

*Considérant en conséquence que, pour ces usages, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

Les usages du produit DIAMECTINE visés en annexe **sont arrivés à échéance** le 31 mars 2024, en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	DIAMECTINE
Type de produit	Générique
Titulaire	ASCENZA AGRO, SA Herdade das Praias Avenida do Rio Tejo 2910-440 SETUBAL Portugal
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	18 g/L - abamectine
Numéro d'intrant	181-2015.01
Numéro d'AMM	2160783
Fonctions	Insecticide et acaricide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>14053107</b> Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Acariens	0,25 L/ha	2/an	-	30/09/2024	30/09/2025
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				
<b>14053100</b> Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers (1)	0,5 L/ha	2/an	-	30/09/2024	30/09/2025
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				
<b>14053100</b> Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers (1)	0,75 L/ha	2/an	-	30/09/2024	30/09/2025
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit..				
<b>17403101</b> Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Acariens, phyttopes et tarsonèmes	0,025 L/hL	3/an	-	30/09/2024	30/09/2025
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				



## Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>17403107</b> Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Mouches mineuses	0,05 L/hL	3/an	-	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
<b>17403106</b> Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Thrips	0,05 L/hL	3/an	-	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
<b>12353102</b> Framboisier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	0,75 L/ha	1/an	7	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
<b>16843103</b> Poireau*Trt Part.Aer.*Thrips	0,5 L/ha	3/an	7	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
<b>19993100</b> PPAMC*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	0,5 L/ha	3/an	14	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					



### Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>17303101</b> Rosier*Trt Part.Aer.*Acariens	0,25 L/ha	3/an	-	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
<b>17303104</b> Rosier*Trt Part.Aer.*Thrips	0,5 L/ha	3/an	-	30/09/2024	30/09/2025
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					